

premier néant, dès que la cause, qui les rend indispensables, cessera. N'est-ce pas en effet le comble de l'injustice de la part des Anglois que de les voir travailler eux-mêmes à mettre la France dans la nécessité des précautions qu'elle prend, & vouloir en même-tems en faire la matière d'un grief commun entre V. H. P. & l'Angleterre ? mais V. H. P. sont trop équitables pour ne pas juger des choses par ce qu'elles sont, & pour imputer à d'autres qu'à l'Angleterre elle-même ce dont elle se plaint.

Enfin l'illusion cachée sous les instances que le Lord Stairs a faites à V. H. P. est aisée à démêler. Dunkerque est trop près, & il est trop facile à V. H. P. d'être instruites de ce qui s'y passe, pour qu'elles ne soient pas déjà informées de l'état où y sont les choses, & de tout ce qui s'y fait.

Les mouvemens que se donne Mr. l'Ambassadeur d'Angleterre pour engager V. H. P. à un envoi des Commissaires communs, ne proviennent donc d'aucun besoin d'être informé, mais uniquement du projet d'engager une première démarche de V. H. P. qu'on eseroit de faire servir à les entraîner dans d'autres, & qui ait une apparence de grief commun contre la France, lorsqu'elle est si éloignée de vouloir donner le moindre sujet à V. H. P. d'en former aucun contre-elle.

Le Memoire que l'Ambassadeur d'Espagne a produit à son tour, en réponse à ceux des Ministres Anglois, fait voir d'abord qu'un Armateur appelé Foliers, & qui est un Armateur que les Ministres Anglois traitent comme un Pirate, a été muni réellement de Patentes & d'instructions imprimées très-légitimes ; par conséquent qu'on n'a pû qualifier un tel homme de Pirate & de Brigand, sous prétexte qu'il n'est point originaire Espagnol. Il est connu ;

*Memoire du  
Marquis de  
Saint Gilles.*

ajouté